

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt

Le neuf décembre

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire.

Date de convocation du conseil : 02 décembre 2020

Excusée : C. DEBROUX

Absent : Néant

Secrétaire de séance : G. CLERC

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

M. Le Maire présente M. Robert NAVARRO, représentant le hameau de Vers les Bois qui désire s'exprimer sur le problème du bac d'Ordures Ménagères du secteur de Vers les Bois.

M. NAVARRO remercie les membres du conseil municipal de le recevoir. Il développe l'historique du ramassage des OM dans le secteur et de sa suppression le 03 novembre 2020 (document joint au présent compte-rendu).

Il demande un vote de soutien à la demande des habitants du secteur de Vers les Bois sur leur demande de remise en place de ce molok dans ce secteur.

M. Le Maire rectifie que ce n'est pas le Grand Annecy qui a installé le molok Vers les Bois mais le SITO A, alors compétent en matière d'ordures ménagères.

Ensuite en 2017, la fusion avec le Grand Annecy la compétence « Déchets » a été transféré du SITO A au Grand Annecy. Le Grand Annecy désire uniformiser le ramassage des OM et de doubler ces aires de dépose d'OM avec le tri sélectif.

M. Le Maire reconnaît qu'il y a eu un manque de communication avec les habitants du secteur Vers les Bois.

Il remercie M. Robert NAVARRO et propose de commencer l'ordre du jour. M. NAVARRO remercie les membres du Conseil et sort de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Création d'un marché hebdomadaire

Avis sur la modification n° 1 du PLUI du Pays d'Alby

Etude sur la création d'une nouvelle voie au centre-bourg - Contrat de mission d'études - Pouvoirs au Maire

Échange Consorts Chatelain : Retrait de la délibération n° 54/2020 - Désaffectation, déclassement de la parcelle B 1493 - Echange - Pouvoirs au Maire

Vente parcelle A 1273 : Désaffectation, déclassement de la parcelle, fixation du prix de vente - Pouvoirs au Maire

Vente parcelle A 808p1 : Désaffectation, déclassement de la parcelle, fixation du prix de vente - Pouvoirs au Maire

Vote de crédits supplémentaires

Virements de crédits

Marché de télécommunication : Pouvoirs au Maire pour la signature du marché

Application des loyers aux commerces pendant le confinement du mois de novembre

Attribution d'une subvention à une association

Questions diverses

Le procès-verbal du 21 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Création d'un marché hebdomadaire

Création du marché à compter du 06 janvier 2021

Il est présenté les artisans qui participeront au marché ainsi que le plan de circulation le jour du marché.

Fixation des tarifs des commerçants permanents 25 € par mois

Fixation des tarifs des commerçants temporaires 10 € par jour

M. Le Maire demande les pouvoirs aux membres du Conseil à l'effet de poursuivre et signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Accepté à l'unanimité.

Avis sur la modification n°1 du PLUI H du Pays d'Alby

Aucune observation n'est formulée sur cette modification.

Etude sur la création d'une nouvelle voie au centre-bourg - Contrat de mission d'études - Pouvoirs au Maire

M. Le Maire rappelle qu'une étude doit être lancée, suite aux recommandations du Cabinet EPODE sur l'organisation du nouveau bourg, pour définir du lieu de la création d'une nouvelle voie délestant le centre-bourg. Un devis a été demandé au Cabinet LONGERAY pour un montant ht de 4 000 € avec 2 tracés possibles. M. Le Maire précise qu'il est nécessaire de faire cette étude qui pourra éclairer le conseil sur sa faisabilité et le coût financier engendré par chacune des 2 options.

Accepté à l'unanimité.

Echange Consorts Chatelain - Retrait de la délibération n° 54/2020 pour irrégularité - Désaffectation, déclassement de la parcelle B 1493 - Echange et pouvoir au Maire.

M. Le Maire informe que le contrôle de légalité de la Préfecture nous a fait savoir que notre délibération n° 54/2020 est entachée d'illégalité. En effet, la parcelle B 1493 doit être désaffectée et déclassée du domaine public avant de pouvoir être échangée.

M. Le Maire propose donc de désaffecter, de déclasser la parcelle B 1493 avant de l'échanger dans les mêmes conditions que la délibération n° 54/2020.

Vente de la parcelle A 1273 à la SARL ESTIA - Désaffectation, déclassement de la parcelle - Fixation du prix de vente et pouvoir au Maire pour la signature d'un acte notarié.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal présente un projet de cession entre la commune et la SARL ESTIA. Il s'agit de la parcelle A 1273 d'une contenance de 4 ares. Cette parcelle faisant partie du domaine public de la commune, M. Le Maire propose de la désaffecter, et de la déclasser avant sa vente. Il demande également au Conseil de fixer le prix de vente et de lui donner les pouvoirs pour la signature de l'acte notarié à intervenir.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de terrain à intervenir entre Commune et la SARL ESTIA ;
- CONFIRME la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle A 1273
- FIXE le prix de vente de ce tènement à 5 € le mètre carré
- DIT que la rédaction de l'acte correspondant se fera soit par acte notarié au frais de la SARL ESTIA
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Vente de la parcelle A 253 à la SARL ESTIA - Fixation du prix de vente et pouvoir au Maire pour la signature d'un acte notarié.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal présente un projet de cession entre la commune et M. et Mme Damien VETTORI. Il s'agit de la parcelle A 253 d'une contenance de 5 ares. Cette parcelle est incluse dans parcelle A 1270 propriété de M. et Mme Damien VETTORI. La commune n'a aucune utilité de cette parcelle, aussi M. Le Maire propose la vente de ce tènement. Il demande également au Conseil de fixer le prix de vente et de lui donner les pouvoirs pour la signature de l'acte notarié à intervenir.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de terrain à intervenir entre Commune et M. et Mme VETTORI ;
- FIXE le prix de vente de ce tènement à 5 € le mètre carré
- DIT que la rédaction de l'acte correspondant se fera soit par acte notarié au frais de M. et Mme Damien VETTORI ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Vente de la parcelle A 808p1 à M. Patrick PETEL - Désaffectation, déclassement de la parcelle - Fixation du prix de vente et pouvoir au Maire pour la signature d'un acte administratif.

Monsieur le Maire présente un projet de cession entre la commune et M. Patrick PETEL. En accord avec M. Le Maire, M. PETEL a fait réaliser un plan de cession. Il s'agit de la parcelle A 808p1 d'une contenance de 56 ca. M. Le Maire propose la vente de ce tènement. Il demande également au Conseil de fixer le prix de vente et de lui donner les pouvoirs pour la signature de l'acte administratif à intervenir.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de terrain à intervenir entre Commune et M. Patrick PETEL ;
- FIXE le prix de vente de ce tènement à 5 € le mètre carré
- DIT que la rédaction de l'acte correspondant se fera par acte administratif aux frais de Monsieur Patrick PETEL.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Vote de crédits supplémentaires

La commune de Chapeiry doit rembourser la dette contractée par la CCPA, transférée au SIPA et reprise par la Grand Annecy.

Une réunion entre les élus du Grand Annecy et du SIPA a eu lieu au mois de novembre avec en support un courrier de la DGFIP. Cette dernière demande à ce que la dette soit remboursée au Grand Annecy via la section de fonctionnement de chaque commune. Il y a donc lieu de faire des virements et des votes de crédits supplémentaires pour annuler les sommes inscrites au budget d'investissement et de les transférer au budget de fonctionnement.

Il est donc proposé de :

- Diminuer le compte 168751, le compte 021 (RF) et le compte 023 (DF) de 196 650 €
- Diminuer le compte 66111 (Intérêts) de 189 035 €, le compte 6257 (Réception) de 200 €
- D'augmenter le compte 678 (compte pour rembourser l'emprunt) de 385 885 €

Accepté à l'unanimité

Marché de la télécommunication

M. Le Maire indique que la commission d'appel d'offres a été réunie afin d'attribuer le marché de téléphonie fixe et mobile et d'internet passé en groupement de commandes avec plusieurs communes et le Grand Annecy. Le marché Internet a été attribué à Orange et le marché téléphonie a été attribué à Bouygues Télécom.

Il demande les pouvoirs pour signer les actes d'engagement.

Accepté à l'unanimité

Application des loyers aux commerces pendant le 2^{ème} confinement du mois de novembre

En vu de soutenir nos commerçants, M. Le Maire propose aux membres du conseil de diminuer le loyer des magasins l'Échappée Belle et Coiffure Autrement. Après discussion, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) décide d'accorder un dégrèvement de 50 % sur le loyer de janvier 2021 aux 2 commerces de la commune.

Subvention à une association

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal du 21 octobre dernier avait voté l'octroi d'une subvention de 1 000 € pour une commune sinistrée des Alpes Maritimes.

Les recherches, pour trouver une commune intéressée par cette aide sont restées vaines ; aucune commune n'a répondu à notre demande ni n'a présentée de besoin.

M. Le Maire, propose, devant l'augmentation de la précarité et de la pauvreté dans notre pays d'octroyer une subvention à une association d'épicerie solidaire. Il propose de verser la somme de 532 € à l'association Epicerie solidaire Jeanne Burdin de Rumilly.

Accepté à l'unanimité

Questions diverses

- Distribution d'un flyer pour le dépistage du Covid proposé par La Région
- Problème de l'enlèvement du molok de Vers les Bois et la demande de soutien des habitants de ce hameau. Les membres du conseil municipal, en majorité, reconnaissent que la centralisation de la collecte des OM est une baisse du service public. M. Le Maire s'engage à bien faire remonter cette question au service des OM du Grand Annecy. La commune va aussi se renseigner sur le problème de la taxe des ordures ménagères sur des points situés à plus de 700 mètres des habitations.

La séance est close à 22 h 15